

TOUR DE LA PROVENCE

Réglementation du stationnement et de la circulation
les 24 & 25 février 2016

ARRIVÉE PRÉVUE ENTRE 15 H ET 16 H DEVANT L'HÔTEL DE VILLE

STATIONNEMENT

Stationnement interdit du 24 février à 18 h au 25 février à 17 h

- Boulevard Euroméditerranée - quai d'Arenc côté mer
- Boulevard des Bassins de Radoud des deux côtés
- Rue Saint-Cassien, des deux côtés
- Boulevard Euroméditerranée - quai de la Tourette côté mer
- Boulevard Euroméditerranée - quai de la Joliette côté mer
- Boulevard Euroméditerranée - quai du Lazaret côté mer
- Avenue Vaudoyer côté mer
- Chemin du Littoral des deux côtés
- Rond-point France-Indochine
- Rond-point Marcel-Provence
- Rond-point Fontaine des Tuiles
- Plage de l'Estaque
 - des deux côtés entre le passage du Pataclet et le panneau des limites entrée et sortie de la commune de Marseille à la hauteur du tunnel du Rove
 - des deux côtés entre le boulevard Roger-Chieusse et le chemin du Littoral

Stationnement interdit le 25 février de 7 h à 18 h

- Quai du port entre avenue de Saint-Jean et quai des Belges
- Rue de la Loge côté impair entre le passage Pentecontore et la rue Henri-Tasso

Stationnement interdit le 25 février de 13 h à 17 h

- Plage de l'Estaque : allée latérale paire entre le boulevard Roger-Chieusse et le passage du Pataclet

Allô Mairie 

lundi-vendredi 8h/18h30 • samedi 7h30/17h30

0 810 813 813

Service 0,06 €/min
+ prix appel



TOUR DE LA PROVENCE

Réglementation du stationnement et de la circulation
les 24 & 25 février 2016

ARRIVÉE PRÉVUE ENTRE 15 H ET 16 H DEVANT L'HÔTEL DE VILLE

CIRCULATION

Circulation interdite le 25 février de 14 h à la fin de la manifestation

- Plage de l'estaque (limite entrée sur la commune)
- Rond point Fontaine des Tuiles
- Chemin du Littoral
- Rond-point Marcel-Provence
- Rond-point France-Indochine
- Boulevard des Bassins de Radoub
- Rue Saint-Cassien
- Boulevard Euroméditerranée - quai d'Arcenc côté mer
- Boulevard Euroméditerranée - quai du Lazaret côté mer
- Boulevard Euroméditerranée - quai de la Joliette côté mer
- Boulevard Euroméditerranée - quai de la Tourette côté mer
- Avenue Vaudoyer - côté mer
- Bretelle de sortie « centre-ville » entre l'autopont A55 (accès tunnel joliette) et le n°10 quai de la Joliette
- Bretelle de sortie Joliette en direction du « Panier »
- Bretelle d'accès reliant le boulevard Euroméditerranée au quai de la Joliette (à hauteur du boulevard des Dames)
- Allée latérale paire plage de l'Estaque entre le boulevard Roger-Chieusse et le passage du Pataclet

Circulation interdite le 25 février de 8 h à 18 h

- Quai du port, entre quai des Belges et avenue de Saint-Jean
- Rue Henri-Tasso, entre rue de la Loge et quai du Port
- Passage Pentecontore, entre rue de la Loge et quai du Port
- Rue Bonneterie, entre rue de la Loge et quai du Port

Allô Mairie 

lundi-vendredi 8h/18h30 • samedi 7h30/17h30

0 810 813 813

Service 0,06 €/min
+ prix appel